

## **NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT ECLAIRE LA CHIRURGIE DES GREFFES DE CORNEE**

Madame, Monsieur,

Vous avez une maladie de la cornée et vous avez pris la décision de bénéficier d'une greffe de cornée.

La cornée est le petit hublot transparent situé en avant de l'œil qui permet à un rayon lumineux de pénétrer dans votre œil et d'imprimer l'image sur la rétine.

Cette cornée a une valeur optique et elle délimite en avant ce que nous appelons le segment antérieur. Toute diminution de sa transparence ou de ses capacités à transmettre les rayons lumineux va conduire à des perturbations optiques avec pour conséquence, une modification de votre acuité visuelle.

Suivant les maladies, votre cornée est le siège de troubles stables ou évolutifs. Ces anomalies peuvent siéger à différents niveaux de la cornée, surface, profondeur voire couches postérieures endothéliales. Suivant la localisation de la pathologie, vous bénéficierez soit d'une greffe perforante totale de pleine épaisseur, soit d'une greffe lamellaire plus ou moins profonde, soit d'une greffe endothéliale (DSEK) pour remplacer simplement l'endothélium malade. Aujourd'hui à la clinique Monticelli, la majorité des greffes sont réalisées avec l'aide du laser Femtoseconde qui augmente la précision et la qualité des résultats.

Vous allez donc bénéficier d'un greffon humain en provenance d'une banque des yeux. Comme il vous l'a déjà été expliqué à la consultation, toutes les précautions exigées par la législation française en matière de sécurité microbiologique ont été prises. Le risque de transmission de maladies virales connues ou inconnues reste toutefois exceptionnel mais il doit être connu et accepté par le patient.

La greffe de cornée comme toute greffe d'organes peut conduire à des phénomènes de rejet. Il ne s'agit pas d'une expulsion à proprement parler de votre cornée en dehors de l'organisme, mais de réactions inflammatoires avec agression immunologique au niveau des cellules endothéliales qui sont les plus délicates et les plus précieuses de votre cornée car elles n'ont pas le pouvoir de se reproduire.

Ces cellules sont situées à la face postérieure de cornée et assurent le maintien de sa transparence par une régulation permanente de l'hydratation de votre cornée ; d'une bonne hydratation résulte une bonne transparence.

La maladie du greffon est exceptionnelle, elle survient à peu près dans 20 % des cas des greffes perforantes, exceptionnellement après une greffe lamellaire. Elle survient en général après l'arrêt de la corticothérapie locale dont vous avez bénéficié, elle peut survenir à l'occasion d'une manipulation de votre cornée lors d'ablation de sutures. Il sera donc impératif lorsque un geste quelconque sera fait sur votre cornée d'envisager une couverture corticoïde locale d'environ un mois. Dans certains cas une corticothérapie générale sera nécessaire. Actuellement, les traitements par collyre à la CICLOSPORINE peuvent être nécessaires, ce dit médicament n'est pas distribué en pharmacie, mais vous sera délivré par l'intermédiaire de la pharmacie des Hôpitaux de Paris.

Quoiqu'il en soit, cette maladie du greffon peut se manifester par une baisse d'acuité visuelle plus ou moins rapide, des rougeurs oculaires, des douleurs oculaires. Devant tout signe anormal il faudra consulter d'urgence votre ophtalmologiste traitant et éventuellement revenir à la clinique moins de 48 heures après l'apparition de ces signes. En effet 80 % des maladies du greffon peuvent être guéries si elles ont été traitées dans les 48 premières heures.

L'intervention de la greffe de cornée peut se dérouler sous anesthésie locale ou loco-régionale.

Ce choix est établi entre le patient, l'ophtalmologiste et l'anesthésiste qui vous examinera avant l'intervention.

L'évolution des techniques et la remise en cause permanente des connaissances acquises ont permis de faire diminuer le risque per et postopératoire à des chiffres très faibles. Néanmoins, le risque zéro n'existe pas.

Pour des raisons médico-légales évidentes, compte tenu du contexte actuel, il est impératif d'insister sur le risque chirurgical et anesthésique que vous encourez pour cette intervention comme d'ailleurs pour tout acte médical quel qu'il soit.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, de nos jours, tout incident ou accident lié à un acte médical fait réagir l'opinion beaucoup plus vivement que les accidents de la circulation qui sont malheureusement, infiniment plus nombreux et appartiennent à notre quotidien. Il est de notre devoir de vous rappeler que la médecine n'est pas une science exacte, qu'elle obéit à des lois statistiques et que malgré toute l'attention que peut mettre un chirurgien dans son travail, un incident ou un accident per ou postopératoire est toujours possible. Il est difficile d'énumérer toutes les complications qui peuvent survenir mais, celles-ci peuvent aller du bénin au grave et, exceptionnellement, compromettre le résultat visuel que vous espérez, voire au pire, entraîner la perte fonctionnelle de l'œil. La fiche d'information de la Société Française d'Ophtalmologie qui vous est remise lors de la consultation détaille les incidents et complications possibles.

Si la fréquence des accidents liés à la chirurgie était importante, il est bien évident que l'intervention qui vous a été proposée, n'aurait jamais été envisagée. Il faut faire les mêmes remarques concernant le risque anesthésique (lors de la consultation que vous aurez avec lui, l'anesthésiste vous expliquera les avantages ou inconvénients de telle ou telle anesthésie).

Au cours de la consultation, nous avons essayé de vous renseigner sur les avantages et inconvénients de l'intervention dont vous allez bénéficier. Si des points restent obscurs, nous restons bien entendu, à votre entière disposition pour vous éclairer.

**Pour diminuer le risque infectieux, il est absolument impératif de suspendre le port des verres de contact et d'arrêter le maquillage des yeux, 8 jours avant l'intervention programmée.**

Les consignes à respecter vis à vis de l'anesthésie vous seront délivrées par l'équipe d'anesthésistes (SCP des Drs Leroy, Michel, Aleman, Roy), qui vous prendra en charge. Il est donc indispensable que vous preniez contact directement avec eux (( 04 91 16 22 57 / 04 91 16 22 56) pour les examens et consultations préalables à l'intervention. Si vous étiez dans l'impossibilité de vous rendre à leur consultation, il est impératif que vous preniez contact avec eux, de façon à ce qu'ils vous mettent en relation avec un de leurs confrères.

En vous remerciant de votre confiance,

Et en restant à votre disposition pour tout éclaircissement,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

**G. BAÏKOFF**

Je soussigné ..... reconnais que la nature de l'examen ou de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en des termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

Document remis en main propre en complément des explications données à la consultation en double exemplaire le jour de la consultation ainsi que la fiche d'information de la SFO dont copies sont conservées signées au secrétariat le .....

Signature du patient :

**Professeur Georges BAÏKOFF**

*Ancien Interne des Hôpitaux  
Ancien Assistant des Hôpitaux  
Chef de Clinique à la Faculté*

## **COMPLEMENT D'INFORMATION LA CHIRURGIE DES GREFFES DE CORNEE**

Madame, Monsieur,

Comme il vous a été spécifié, vous allez bénéficier d'une greffe de cornée en provenance d'une banque de tissus française. Aujourd'hui les dons de cornées sont relativement rares, et il n'est pas possible pour des raisons éthiques, de perdre un greffon qui doit être utilisé dans les 2 ou 3 jours suivants sa livraison par la banque des yeux.

Dans certains cas, il se peut que nous ayons un ou deux greffons supplémentaires ou qu'un malade se soit désisté à la dernière minute. Il faut prendre conscience qu'il peut nous arriver soit d'avoir du retard pour des raisons d'approvisionnement, soit de vous appeler pour bénéficier d'une greffe très rapidement car un greffon supplémentaire est à notre disposition.

Le planning qui vous a été délivré par mon secrétariat est donc vraisemblable, mais il peut être susceptible de modification dans un sens ou dans un autre. Je vous serais reconnaissant d'en tenir compte et de faire en sorte de vous libérer si jamais nous étions conduits à vous appeler plus vite que prévu.

En vous remerciant de votre confiance, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments dévoués.

G. BAIKOFF